

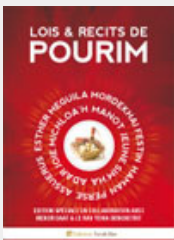


Traité Betsa

Michna 7 - Chapitre 3

אין משחיזים את הסכין, אבל משיאה על גבי חברתה. לא יאמר
אדם לטבח, מכור לי בדינר בשר; אבל שוחט הוא, והן מחלקין
ביניהם.

On n'aigüise pas un couteau à Yom Tov, mais on peut frotter deux couteaux l'un contre l'autre. On ne dira pas à un boucher : « pèse-moi pour un dinar de viande », mais on peut abattre une bête et la partager.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions